

ANNECY
BONNEVILLE
CHAMBÉRY
GRENOBLE
GRÉSY-SUR-AIX
SALLANCHES
THONON-LES-BAINS
VILLE-LA-GRAND
GENÈVE

**ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE
ASSAD
3 Rue de Naly
74100 ANNEMASSE**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions
réglementées**

ANNECY
BONNEVILLE
CHAMBÉRY
GRENOBLE
GRÉSY SUR-AIX
SALLANCHES
THONON-LES-BAINS
VILLE-LA-GRAND
GENÈVE

**ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE
ASSAD
3 Rue de Naly
74100 ANNEMASSE**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

COFIDEST AUDIT
Arcopole A
2 impasse de la Source
74200 Thonon-les Bains
04 50 71 62 66

COFIDEST.COM



ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE

ASSAD

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.





Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

COFIDES I COM



En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à THONON LES BAINS,
le 4 juin 2024
Le commissaire aux comptes

SAS COFIDEST AUDIT
Cyrille FAYETTE
Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques...	10 308	10 308					
	Immobilisations incorporelles en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
Installations techniques Matériel et outillage	706 037	642 054	63 983	53 731	10 253	19.08		
Immobilisations corporelles en cours								
Avances et acomptes								
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>								
Immobilisations financières (1)								
Participations et Créances rattachées	404		404	396	8	2.02		
Autres titres immobilisés								
Prêts	20 586	7 086	13 500	6 500	7 000	107.69		
Autres								
Total I	737 335	659 447	77 887	60 627	17 261	28.47		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Créances (2)							
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	100 780	54 074	46 707	61 918	15 211	24.57	
	Créances reçues par legs ou donations							
	Autres	86 792		86 792	86 736	55	0.06	
	Valeurs mobilières de placement							
	Instruments de trésorerie							
Disponibilités	4 049 605		4 049 605	3 733 262	316 344	8.47		
Charges constatées d'avance (2)	3 779		3 779	2 506	1 273	50.81		
Total II	4 240 957	54 074	4 186 883	3 884 422	302 461	7.79		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)							
	Primes de remboursement des emprunts (IV)							
	Ecart de conversion actif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 978 291	713 521	4 264 770	3 945 049	319 722	8.10		

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	613 929		219 189		394 740	180.09
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles	109 407		109 407			
Réserves pour projet de l'entité	575 422		155 205		420 217	270.75	
Autres	453 063		453 063				
Report à nouveau	284 824		400 710		115 886	28.92	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	36 675		726 774		690 099	94.95
	Situation nette (sous total)	2 073 320		2 064 349		8 972	0.43
	Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	2 073 320		2 064 349		8 972	0.43
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	863 012		423 345		439 668	103.86
	Total II	863 012		423 345		439 668	103.86
PROVISIONS	Provisions pour risques	55 315		97 848		42 533	43.47
	Provisions pour charges	159 639		140 718		18 921	13.45
	Total III	214 954		238 566		23 613	9.90
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	29 653		18 204		11 449	62.89
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	817 350		934 079		116 729	12.50
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	266 480		266 505		25	0.01
Instruments de trésorerie Produits constatés d'avance							
	Total IV	1 113 484		1 218 789		105 305	8.64
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 264 770		3 945 049		319 722	8.10

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

1 117 244

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens			3 088	400	2 688	672.12
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service			3 971 187	4 272 708	301 520	7.06
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation			324 592	425 981	101 389	23.80
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liés à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			216 965	166 046	50 919	30.67
Utilisations des fonds dédiés			2 391	93 311	90 920	97.44
Autres produits						
Total I			4 510 224	4 958 446	440 222	8.88
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes			371 330	416 263	44 933	10.79
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés			257 592	273 544	15 952	5.83
Salaires et traitements			3 042 847	3 140 904	98 057	3.12
Charges sociales			732 617	718 633	13 984	1.95
Dotations aux amortissements et aux dépréciations			18 552	17 702	850	4.80
Dotations aux provisions			34 083	60 969	26 885	44.10
Reports en fonds dédiés			79 618	36 599	43 019	117.54
Autres charges			1 810	1 234	576	46.63
Total II			4 538 448	4 665 847	127 398	2.73
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			20 224	292 599	312 823	106.91

Le Commissaire
aux comptes

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	73 965		7 409		66 556	898.34
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	73 965		7 409		66 556	898.34
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)	73 965		7 409		66 556	898.34
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	53 741		300 008		246 267	82.09
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	50 862		49 937		926	1.85
Sur opérations en capital			346 000		346 000	100.00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	11 271		47 060		35 789	76.05
Total V	62 134		442 997		380 863	85.97
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	6 019		376		5 643	NS
Sur opérations en capital			15 855		15 855	100.00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	55 315				55 315	
Total VI	61 334		16 230		45 104	277.89
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	800		426 766		425 967	99.81
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	17 866				17 866	
Total des produits (I+III+V)	4 654 323		5 408 851		754 528	13.95
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	4 617 648		4 682 077		64 429	1.38
5. EXCEDENT OU DEFICIT	36 675		726 774		690 099	94.95

Le Commissaire
aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 264 770.21 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 4 518 223.93 Euros et dégageant un excédent de 36 674.82 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023,

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

**Le Commissaire
aux comptes**

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	30 333		
Installations générales agencements aménagements divers	614 819		
Matériel de transport	5 296		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	95 120		28 950
TOTAL	715 235		28 950
Autres participations	396		8
Prêts, autres immobilisations financières	19 101		7 000
TOTAL	19 497		7 008
TOTAL GENERAL	765 064		35 958

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		20 025	10 308	10 308
Installations générales agencements aménagements divers			614 819	614 819
Matériel de transport		2 158	3 138	3 138
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		35 990	88 080	88 080
TOTAL		38 148	706 037	706 037
Autres participations			404	404
Prêts, autres immobilisations financières		5 515	20 586	20 586
TOTAL		5 515	20 990	20 990
TOTAL GENERAL		63 688	737 335	737 335

Le Commissaire
aux comptes

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice	
Autres immobilisations incorporelles	30 333		20 025	10 308	
Installations générales agencements aménagements divers	563 426	12 378		575 803	
Matériel de transport	3 827	1 469	2 158	3 138	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	94 251	4 850	35 990	63 112	
TOTAL	661 504	18 697	38 148	642 054	
TOTAL GENERAL	691 837	18 697	58 173	652 361	
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	12 378				
Matériel de transport	1 469				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 850				
TOTAL	18 697				
TOTAL GENERAL	18 697				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges		55 315			55 315
Pertes de change	97 848		97 848		
Pensions et obligations similaires	130 440		2 810		127 629
Autres provisions pour risques et charges	10 279	32 010	10 279		32 010
TOTAL	238 566	87 325	110 937		214 954

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	12 601		5 515		7 086
Sur comptes clients	58 865	2 074	6 865		54 074
TOTAL	71 466	2 074	12 380		61 160
TOTAL GENERAL	310 032	89 399	123 317		276 114

Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		113 701	116 992		
		55 315	11 271		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	20 586	20 586	
Clients douteux ou litigieux	2 074	2 074	
Autres créances clients	98 707	98 707	
Personnel et comptes rattachés	1 000	1 000	
Divers état et autres collectivités publiques	153	153	
Débiteurs divers	85 638	85 638	
Charges constatées d'avance	3 779	3 779	
TOTAL	211 937	211 937	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	7 000		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	5 515		

**Le Commissaire
aux comptes**

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	29 653	29 653		
Personnel et comptes rattachés	477 325	477 325		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	250 293	250 293		
Autres impôts taxes et assimilés	89 731	89 731		
Autres dettes	266 480	266 480		
TOTAL	1 113 484	1 113 484		

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	4 à 8 ans

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Le Commissaire aux comptes

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	2 902
Autres créances	25 718
Disponibilités	18 330
Total	46 950

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 283
Dettes fiscales et sociales	408 412
Total	421 695

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 779
Total	3 779

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	5
Employés	129
Total	137

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes de l'exercice est de 10 700 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 10 700 euros.

**Le Commissaire
aux comptes**

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

A la clôture de l'exercice l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 127 629 euros. Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 4.00%

Table de mortalité 2014-2016

Départ volontaire à 65 ans

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Transferts de charges

Nature	Montant
Remboursements formations	44 051
Remboursements prévoyance	53 122
Transferts de charges divers	2 800
Total	99 973

ANNECY
BONNEVILLE
CHAMBÉRY
GRENOBLE
GRÉSY SUR AIX
SALLANCHES
THONON-LES-BAINS
VILLE LA-GRAND
GENÈVE

**ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE
ASSAD
3 Rue de Naly
74100 ANNEMASSE**

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2023



ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE
ASSAD

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

Fait à THONON LES BAINS,
Le 4 juin 2024
Le commissaire aux comptes

SAS COFIDEST AUDIT
Cyrille FAYETTE
Associé